

République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller

Communauté de Communes de la Vallée Noble

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006



En vertu des dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités locales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le présent rapport retrace les activités 2006 de la communauté de communes de la Vallée Noble.

I. Rappel

La communauté de communes de la Vallée Noble, créée le 1^{er} janvier 1993, est constituée de quatre collectivités : Gundolsheim, Osenbach, Soultzmatt-Wintzfelden et Westhalten. Sa population est de 4.436 habitants, répartis comme suit (sources recensement Insee 1999, population sans double compte) :

- Gundolsheim 619 habitants
- Osenbach 848 habitants
- Soultzmatt-Wintzfelden 2.152 habitants
- Westhalten 817 habitants

Elle est administrée par un conseil composé des délégués des quatre communes membres, à savoir :

Titulaires

Commune de Gundolsheim

M. Didier VIOLETTE, vice-président,
M. Jean-Pierre DALLER, délégué,

Commune d'Osenbach

M. Léon BURCKLEN, vice-président,
Mme Renée HUEBER, déléguée,

Suppléants

Mme Marie-Louise RITTER,
M. Dominique HUEBER,

M. André KAISER,
Mme Béatrice KAISER,

Commune de Soultzmatt-Wintzfelden

M. Jean-Paul DIRINGER, président,
Mme Laurence HANGARTER, déléguée,
M. Jean-Marc BICKEL, délégué,
M. Antoine WISSELMANN, délégué,
M. André SCHLEGEL, délégué,

M. Daniel GLASER,
M. Pierre FLECK,
Mme Marie-Paule DALLER,
M. Raymond HECK,
M. André DEBENATH.

Commune de Westhalten

M. Gérard SCHATZ, vice-président,
M. Sébastien DIRINGER, délégué,

Mme Béatrice KEPFER
Mme Béatrice DALLER

Le conseil de communauté s'est réuni en séance publique, à 4 reprises en 2006.

II. Compétences

Conformément à ses obligations légales, la communauté de communes de la Vallée Noble a procédé en 2006 à la définition de l'intérêt communautaire et précisé le champs de ses compétences, qui s'articulent comme suit :

1. **Compétences obligatoires**

A. Aménagement de l'Espace

- adhésion au syndicat mixte pour l'élaboration, la modification et la révision du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon,
- adhésion au syndicat mixte du pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon,
- mise en place d'une charte communautaire ou participation à une charte supracommunautaire, s'agissant selon le cas, d'actions propres à la CCVN (communauté de communes de la Vallée Noble) ou d'actions menées conjointement avec la CCPR (communauté de communes du Pays de Rouffach) et la CCRG (communauté de communes de la Région de Guebwiller),
- consultation sur les POS et PLU communaux,
- participation financière au contrat territorial Vosges-Haut Rhinoises,
- participation à la commission locale de l'eau et par conséquent à l'élaboration ainsi qu'à la révision du SAGE,
- adhésion au syndicat mixte de la Lauch Aval,
- élaboration et révision du GERPLAN.

B. Développement Economique

- promotion économique du territoire de la communauté et de son attractivité,
- tourisme :
 - participation au financement et à la mise en œuvre des actions de l'office du tourisme,
 - mise en place, entretien et gestion d'un point d'accueil et d'informations pour les camping-cars,

- actions de promotion et de communication sur les activités et lieux touristiques du territoire de la communauté de communes, en complément de celles menées par l'office du tourisme,
- participation financière à l'aménagement et à l'entretien des pistes cyclables départementales,
- mise en place et gestion d'une signalétique touristique,
- participation financière à la plate forme d'initiative locale,
- participation financière à la maison de l'emploi,
- réalisation et financement d'études sur les filières agricoles et viticoles.

2. Compétence optionnelle

A. Protection et Mise en Valeur de l'Environnement, Soutien aux Actions de Maîtrise de la Demande d'Énergie

- collecte, transport, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés,
- production et distribution d'eau potable sur le territoire de la communauté de communes,
- collecte, assainissement collectif, traitement des eaux usées et pluviales sur le territoire de la communauté de communes,
- mise en place et révision d'un zonage de l'assainissement non collectif,
- contrôle du fonctionnement des installations existantes et contrôle de conception-réalisation des installations futures dans le cadre du service public de l'assainissement non collectif, les maires des communes membres restant responsables en vertu de leurs pouvoirs généraux de police en matière de salubrité,
- sensibilisation et incitation des populations à la maîtrise de l'énergie.

3. Compétences facultatives

A. Equipements Périscolaires

- aménagement, gestion et entretien des structures multi-accueil de la petite enfance,
- aménagement, gestion et entretien d'un relais d'assistantes maternelles,
- élaboration, pilotage, coordination et suivi des contrats enfance et temps libres, la communauté de communes ayant en charge la réalisation des actions communautaires inscrites dans ces contrats,
- organisation et financement d'un accueil spécifique en centre de loisirs sans hébergement « de la Vallée Noble ».

B. Equipements Sportifs et Culturels

- aménagement, gestion et entretien du terrain de football synthétique intercommunal,
- aménagement, gestion et entretien du skatepark intercommunal,

- construction, gestion et entretien d'équipements sportifs et/ou culturels, destinés à être utilisés par l'ensemble des membres des associations de la communauté de communes, concernées par les équipements.

C. Activités Culturelles et Sportives

- soutien financier aux actions conduites par les associations culturelles et sportives suivantes :
 - école de musique de la Vallée Noble,
 - club de football Entente Vallée Noble,
 - association Animagination,
 - association Rencontres Art et Culture Vallis Praenobilis,
 - association Lasc'Art,
 dans le respect du principe d'exclusivité des financements.

D. Transport

- par délégation du conseil général du Haut-Rhin, création et gestion d'un service de transport collectif intercommunal.

III. Moyens

Le siège de la communauté de communes se trouve en mairie de Soultzmatt - place du Général de Gaulle - 68570 Soultzmatt - ☎ 03.89.47.00.01 - 📠 03.89.47.08.54.

Tableau des Effectifs au 31 décembre 2006

Service	Emploi	Statut	Coefficient	Nombre	ETP
Administratif	Secrétaire général	Contractuel	30,00%	1	0,30
Technique	Surveillant réseaux	Titulaire	10,00%	1	0,10
	Gardien déchetterie	Titulaire	20,00%	1	0,20
Halte garderie	Directrice	Titulaire	75,00%	1	0,75
	Educatrice	Titulaire	50,00%	1	0,50
	Educatrice	Titulaire	100,00%	1	1,00
	Auxiliaire puériculture principale	Titulaire	75,00%	1	0,75
	Auxiliaire puériculture	Titulaire	75,00%	1	0,75
	Auxiliaire puériculture	Titulaire	50,00%	1	0,50
	Agent d'animation qualifié	Titulaire	50,00%	1	0,50
	Agent technique qualifié	Titulaire	100,00%	1	1,00
	Agent technique stagiaire	Titulaire	57,00%	2	1,14
	Agent entretien 15/03 au 14/09	CES			
Total				13	7,49

La commune de Soultzmatt-Wintzfelden met également à disposition de la communauté de commune, qui lui rembourse les frais correspondants, un adjoint administratif titulaire.

La communauté de communes emploie donc (directement ou indirectement) 9,39 agents en équivalent temps-plein.

IV. Activités 2006

A. Indicateurs de services

Au titre des compétences précédemment énoncées, la communauté de communes de la Vallée Noble assure auprès des habitants les services suivants :

- distribution de l'eau potable,
- assainissement,
- collecte et traitement des ordures ménagères et matériaux valorisables,
- gestion de la déchetterie intercommunale,
- actions de promotion touristique,
- centre de loisirs sans hébergement (activités d'été),
- multi-accueil intercommunal,
- relais d'assistantes maternelles
- transport en commun intercommunal.

1. Eau potable et assainissement

La distribution de l'eau potable et l'assainissement sur les communes d'Osenbach, de Soultzmatt-Wintzfelden et de Westhalten ont été confiés à la Sogest, par contrat d'affermage signé le 1^{er} janvier 1992 pour une durée de 20 ans. La distribution de l'eau potable et l'assainissement sur la commune de Gundolsheim sont assurés en propre régie.

NB : les activités 2006 relatives à la distribution de l'eau potable et au service de l'assainissement sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée Noble ont fait l'objet d'un rapport spécifique détaillé, présenté et approuvé par le conseil de communauté le 27 juin 2007.

Investissements réalisés en 2006

En 2006, la communauté de communes a réalisé les travaux suivants :

A) Communes d'Osenbach, Soultzmatt-Wintzfelden et Osenbach

- Réfection des captages1.288, 23 €uros
- liaison Osenbach-Wintzfelden (travaux eau)20.034,71 €uros
- zone de chalet Finkenwaeldele (eau)30.753,94 €uros
- étude de zonage d'assainissement36.497,73 €uros
- extension réseau d'assainissement :
rue du Vignoble à Osenbach, rue du Vieux-Château à Soultzmatt, rue d'Orschwihir
et Saint-Blaise à Westhalten 9.135,25 €uros
- rétablissement limites (branche. eaux usées vers station Issenheim)..... 760,66 €uros

Total Osenbach, Soultzmatt-Wintzfelden, Westhalten.....98.470,52 €uros

B) Commune de Gundolsheim

- remplacement pompe station de Gundolsheim..... 5.326,25 €uros
- travaux de raccordement et réparations de conduites d'eau..... 15.610,94 €uros

Total Gundolsheim..... 20.937,19 €uros

Total sur l'ensemble du territoire de la CCVN..... 119.407,71 €uros

2. Ordures ménagères, tri sélectif et gestion de la déchetterie

Une consultation a été lancée, sur la base des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (procédure adaptée) pour les prestations de collecte, de transport et de traitement des déchets issus de l'apport volontaire.

Cette procédure s'étant révélée infructueuse, une deuxième consultation a été mise en œuvre et a permis d'attribuer le marché précité à la société Sita Alsace, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse chiffrée à 146.544,19 €uros TTC. L'exécution de ces prestations a commencé le 1^{er} novembre 2005, pour une durée de 16 mois, soit jusqu'au 28 février 2007.

NB : les activités 2006 de collecte/traitement des ordures ménagères et des matériaux recyclables sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée Noble font l'objet d'un rapport spécifique détaillé (annexe n° 1). Ce rapport traite également des activités de la déchetterie intercommunale.

3. Promotion touristique

Une nouvelle brochure promotionnelle et une plaquette de présentation de la Vallée Noble, ainsi qu'une documentation retraçant l'histoire de chaque commune sont disponibles chez l'ensemble des partenaires.

La communauté de communes gère également une aire d'accueil pour camping-cars, qui connaît un succès constant.

a) Guide des animations estivales

Le guide des animations estivales a été édité à 4.000 exemplaires. Il a été distribué dans les lieux suivants :

- Toutes les mairies de la Vallée Noble.
- Tous les foyers de la Vallée Noble
- Les mairies avoisinantes (Hattstatt, Gueberschwihr, Pfaffenheim et Rouffach).

- Les offices de tourisme de Colmar, Guebwiller, Rouffach, Mulhouse, Munster et Eguisheim.
- L'Association Départementale du Tourisme à Colmar
- Aux commerçants de la Vallée Noble (boulangerie Gwinner, boulangerie Fuchs, Boulangerie Kitzinger).
- Les viticulteurs de la Vallée Noble.
- Les lieux d'hébergement de la vallée : les chambres d'hôtes, gîtes meublés de tourisme, camping d'Osenbach, hôtels et restaurants.
- Le camping du Florival.
- L'Eco-musée d'Ungersheim.
- Le parc des ballons des Vosges à Munster

b) Communication

Un panneau « visite » est installé devant les Sources. Un panneau « expo » a été installé devant le caveau de la Vallée Noble à l'occasion des expositions de l'association « Rencontres Art & Culture ».

Le panneau électronique installé sur la place de la mairie de Soultzmatt a annoncé toutes les animations. Un dépliant, que les touristes pouvaient emporter, présentait un résumé des activités hebdomadaires à pratiquer dans la Vallée Noble.

Chaque vendredi, le programme de la semaine suivante a été transmis par e-mail à l'Alsace et par fax au Dernières Nouvelles d'Alsace.

NB : les activités de promotion estivales réalisées en 2006 font l'objet d'un rapport spécifique détaillé (annexe n° 2).

4. Centre de loisirs sans hébergement

Le centre de loisirs sans hébergement 2006 s'est déroulé du 3 au 28 juillet dans la salle polyvalente de Soultzmatt. Le thème en était « les bandes dessinées ».

Sur quatre semaines de CLSH, 68 enfants ont fréquenté le centre. L'ambiance a toujours été bonne ; enfants et parents se sont dits satisfaits du séjour.

Semaine 1 : 29 enfants inscrits

Semaine 2 : 32 enfants inscrits

Semaine 3 : 53 enfants inscrits

Semaine 4 : 24 enfants inscrits

NB : les activités 2006 du centre de loisirs sans hébergement de la communauté de communes de la Vallée Noble font l'objet d'un rapport spécifique détaillé (annexe n° 3).

4. Multi-accueil « Arc en Ciel » intercommunal

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le multi-accueil est géré en régie directe par la communauté de communes.

Le personnel est composé de 10 personnes à temps partiel ou complet et d'un contrat avenir pour une durée de 2 ans. La capacité d'accueil est de 25 enfants (20 enfants temps plein en crèche et 5 enfants en halte-garderie).

Nombre total d'enfants inscrits en 2006 : 36 en accueil permanent (10 arrivées en fin d'année en compensation des 12 départs à l'école) et 22 en accueil temporaire.

Origine	Permanent		Temporaire	
	2006	2005	2006	2005
Communauté de communes	34	35	18	26
Autres communes	2	2	4	7

Heures de garde en 2006 : 41.257 heures au total dont 36.417 heures pour l'accueil permanent (88,27%) et 4.840 heures pour l'accueil temporaire (11,73%).

Origine	Nombre heures				Part en %			
	2006		2005		2006		2005	
Soultz matt	14.230	37.968	13.995	40.180	34,49	92.03	31,75	91,14
Wintzfelden	9.168		8.290		22,22		18,80	
Osenbach	2.858		4.305		6,93		9,77	
Westhalten	11.271		13.415		27,32		30,42	
Gundolsheim	441		175		1,07		0,40	
Autres	3289		3.289		3.905		7,97	

Taux d'occupation 2006 : 91,27%

PM : taux d'occupation = $\frac{\text{Nombre de jours de présence}}{(\text{Nombre de jours d'ouverture} * \text{Nombre de places})}$

$$= \frac{5.157}{(226 * 25)}$$

$$= 91,27 \%$$

Évolution des taux d'occupation de 1992 à 2006

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
34 %	49 %	74 %	78 %	80 %	74 %	78 %	83 %	81 %	81 %	73 %	73 %	84 %	97 %	91 %

B. Indicateurs financiers

Une synthèse du compte administratif 2006 de la communauté de commune est reprise ci-dessous :

	Budget Principal	Eau Vallée Noble	Assain. Vallée Noble	Eau Gundo.	Assain. Gundo.	OM Déchet.	Multi accueil	Relais as. maternel.	Activités d'été	Total général
Fonctionnement										
Dépenses	195.524,00	45.832,15	383.002,62	45.867,63	27.353,16	432.261,89	252.842,00	16.952,88	15.346,35	1.414.982,68
Recettes	384.036,40	54.264,26	378.672,32	61.529,67	31.563,66	419.756,80	252.842,00	16.952,88	15.346,35	1.614.964,34
Résultat de l'exercice	188.512,40	8.432,11	-4.330,30	15.662,04	4.210,50	-12.505,09	-	-	-	199.981,66
Excédent reporté	196.812,82	528,38	5.400,85	82.190,11	49.048,88	24.120,35	-	-	-	358.101,39
Déficit reporté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de clôture	385.325,22	8.960,49	1.070,55	97.852,15	53.259,38	11.615,26	-	-	-	558.083,05
Déficit de clôture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement										
Dépenses	215.945,85	70.094,24	242.387,11	11.049,31	9.968,40	37.461,15	14.888,33	1.905,18	-	603.699,57
Recettes	66.500,44	54.868,63	174.836,55	10.184,02	20.217,59	5.251,16	1.398,60	23,33	-	333.280,32
Résultat de l'exercice	- 149.445,41	-15.225,61	-67.550,56	-865,29	10.249,19	-32.209,99	-13.489,73	-1.881,85	-	-270.419,25
Excédent reporté	-	160.388,78	-	-	19.180,75	7,99	2.255,50	-	-	181.833,02
Déficit reporté	3.725,37	-	271.018,18	137,90	-	-	-	-	-	274.881,45
Excédent de clôture	-	145.163,17	-	-	29.429,94	-	-	-	-	174.593,11
Déficit de clôture	153.170,78	-	338.568,74	1.003,19	-	32.202,00	15.745,23	1.881,85	-	542.571,79
Résultat	232.154,44	154.123,66	-337.498,19	96.848,96	82.689,32	-20.586,74	-15.745,23	-1.881,85	-	190.104,37
Dépenses reportées	123.130,00	113.519,00	124.940,00	63.950,00	-	-	2.110,00	4.500,00	-	432.149,00
Recettes reportées	97.565,00	100.215,00	478.740,00	-	1.000,00	25.050,00	6.300,00	3.240,00	-	712.110,00
Virement sec.fonction.	-	-	-	-	-	-	12.410,00	3.150,00	-	15.560,00
Résultat global	206.589,44	140.819,66	16.301,81	32.898,96	83.689,32	4.463,26	854,77	8,15	-	485.625,37
Excédent global de clôture										485.625,37

Taux de la fiscalité directe locale

Taxe	2002		2003		2004		2005	
	Taux	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux	Base
Taxe d'habitation	0,530%	3 703 000,00 €	0,580%	3 887 000,00 €	0,580%	4 003 000,00 €	0,580%	4 242 000,00 €
Foncier bâti	0,540%	2 778 000,00 €	0,591%	2 869 000,00 €	0,591%	3 011 000,00 €	0,591%	3 150 000,00 €
Foncier non bâti	1,370%	565 400,00 €	1,510%	573 800,00 €	1,510%	583 200,00 €	1,510%	594 200,00 €
Taxe professionnelle	0,440%	4 118 000,00 €	0,481%	4 653 000,00 €	0,481%	4 707 000,00 €	0,481%	4 667 000,00 €

Prix de l'eau (par m³)

Eau	2002		2003		2004		2005	
	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.
Rémunération fermier	0,7224 €	0,7309 €	0,7396 €	0,7504 €	0,7634 €	0,7704 €	0,7774 €	0,7855 €
Surtaxe communautaire	0,1500 €	0,1500 €	0,1800 €	0,1800 €	0,1800 €	0,1800 €	0,1800 €	0,1800 €
Redevance prélèvement	0,0380 €	0,0380 €	0,0410 €	0,0410 €	0,0400 €	0,0400 €	0,0200 €	0,0200 €
Fonds national	0,0213 €	0,0213 €	0,0213 €	0,0213 €	0,0213 €	0,0213 €	0,0000 €	0,0000 €
Redevance pollution	0,6180 €	0,6180 €	0,5620 €	0,5620 €	0,5210 €	0,5210 €	0,5240 €	0,5240 €
Total eau HT	1,5497 €	1,5582 €	1,5439 €	1,5547 €	1,5257 €	1,5327 €	1,5014 €	1,5095 €
TVA 5,5 %	0,0852 €	0,0857 €	0,0849 €	0,0855 €	0,0839 €	0,0843 €	0,0826 €	0,0830 €
Total eau TTC	1,6349 €	1,6439 €	1,6288 €	1,6402 €	1,6096 €	1,6170 €	1,5840 €	1,5925 €
Assainissement			- 9/9 -					
Rémunération fermier	0,5502 €	0,5567 €	0,5644 €	0,5741 €	0,5831 €	0,5893 €	0,5959 €	0,6032 €
Surtaxe communautaire	0,6500 €	0,6500 €	0,7500 €	0,7500 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €